

Concours – À Chambly, on bouge!

Afin d'inciter la population de Chambly à participer à la campagne de mobilité active *À Chambly, on bouge!* le Service des communications et relations avec les citoyens organise un concours du 15 juin au 27 août 2026. La personne gagnante remportera l'équivalent de deux billets pour un spectacle de l'humoriste Philippe Laprise, d'une valeur de 100 \$.

Modalités

1. Conditions d'admissibilité

Pour participer, la personne doit :

- Résider au Québec;
- Remplir le formulaire officiel « Concours À Chambly, on bouge! » disponible sur le portail Web de la municipalité. Une seule participation par personne est autorisée.

2. Lieux et modalités de participation

La participation s'effectue exclusivement en ligne sur le portail Web de la Ville de Chambly. La personne participante doit indiquer son endroit préféré à Chambly pour pratiquer la mobilité active et ajouter une photo.

3. Date et heure limites

Le concours se termine le lundi 27 août 2026 à 23 h 59.

4. Méthode d'attribution du prix

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations valides reçues.

4.1 Description du prix

- Prix : Deux billets pour un spectacle de Philippe Laprise (dans la salle de spectacle au choix de la personne gagnante), d'une valeur totale de 100 \$.

5. Lieu, date et heure du tirage

Le tirage se tiendra le mardi 28 août 2026 à 15 h. Il sera effectué par le personnel désigné de la Ville de Chambly, au 56, rue Martel, Chambly.

6. Communication avec la personne gagnante et modalités pour réclamer le prix

La personne gagnante sera contactée par téléphone. Elle aura jusqu'au vendredi 31 août 2026 pour entrer en contact avec la Ville de Chambly et réclamer son prix. En participant, la personne consent à ce que son prénom et son nom soient publiés sur la page Facebook officielle et le site Web de la Ville de Chambly. Cette publication sera retirée après un délai de 90 jours.

7. Droits d'utilisation du matériel soumis

En soumettant une photographie dans le cadre de ce concours, la personne participante cède à la Ville de Chambly le droit d'utiliser, de reproduire et de publier cette image sur ses plateformes numériques (Facebook, site Web, etc.) à des fins promotionnelles pour la campagne *À Chambly, on bouge!*, et ce, sans aucune forme de rémunération.

8. Exclusions

Les membres du personnel de la Ville de Chambly, de PG Solutions, de Sports+ ainsi que les personnes résidant à la même adresse qu'eux, ne peuvent participer.

En participant au concours, vous consentez à ce que la Ville de Chambly collecte certains de vos renseignements personnels en conformité avec sa Politique de confidentialité (mettre le lien sur la Politique). Ce consentement peut être retiré à tout moment en communiquant avec le greffe de la Ville (greffe@ville.chambly.qc.ca). Un retrait du consentement pourrait vous rendre inéligible à remporter le prix.